

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Dr. Harpreet S. Kochhar, President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

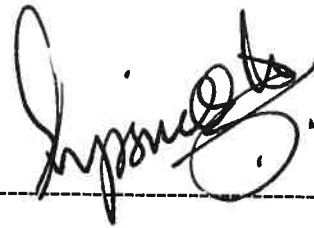
THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa, Ontario this day of April 5, 2023 at 1:05 pm.

ATTENDU QUE, je, D^r Harpreet S. Kochhar, président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa, Ontario en ce jour du 5 avril, 2023 à 13h05.



Dr. Harpreet S. Kochhar
President of the CFIA
Président de l'ACIA

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Québec – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Québec bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 180 (PCZ-180)

Starting at the intersection of Narcisse Morissette St. and 10e Range O. and east to Milton Road

South to Main Street

East to Mountain Street

South to Route Pierre-Laporte

South to Racine Road

West to the coordinate point Lat. 45.320765 Long. -72.746425

Southwest to Adamsville Road at coordinates Lat. 45.289838 Length. -72.778202

Southwest to Huot Street

Northwest to Route 139

South to the coordinate point Lat. 45.277837 Long. -72.793045

West, across the field, to Rive-Sud Road at the point of coordinates Lat. 45.273035 Length. -72.928507

North to the coordinate point Lat. 45.288821 Long. -72.928096

Northwest, across the field, to the point of coordinates Lat. 45.294051 Long. -72.930245

Northwest, across the field, to Côteaux Road at the point of coordinates Lat. 45.305688 Length. -72.955222

Northwest, across the field, to Range Haut-de-la-Rivière S. at the point of coordinates Lat. 45.342718 Length. -72.987821

North to the coordinate point Lat. 45.368476 Length. -72.987430

North across the field to Route 112 at coordinates Lat. 45.410313 Length. -72.972481

East to Range St-Ours

North to the coordinate point Lat. 45.433168 Length. -72.949414

Northeast, across the field, to Range Montagne at the point of coordinates Lat. 45.457992 Length. -72.887831

East, across the field, to Bélair Road at the point of coordinates Lat. 45.457178 Length. -72.815242

South to Narcisse-Morissette St.

South to 10e Range O.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de Québec - Annexe de déclaration » se d écrit comme suit:

La région suivante de la province de Québec est délimitée par :

Limites géographiques pour:

Zone de contrôle primaire 180 (ZCP-180)

À partir de l'intersection de la Rue Narcisse Morissette et du 10^e Rang O. et vers l'est jusqu'au Chemin Milton

Vers le sud jusqu'à la Rue Principale

Vers l'est jusqu'à la Rue Mountain

Vers le sud jusqu'à la Route Pierre-Laporte

Vers le sud jusqu'au Chemin Racine

Vers l'ouest jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,320765 Long. -72,746425

Vers le sud-ouest jusqu'au chemin d'Adamsville au point de coordonnées Lat. 45,289838 Long. -72,778202

Vers le sud-ouest jusqu'à la rue Huot

Vers le Nord-ouest jusqu'à la Route 139

Vers le sud jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,277837 Long. -72,793045

Vers l'ouest, à travers champ, jusqu'au Chemin de la Rive-Sud au point de coordonnées Lat. 45,273035 Long. -72,928507

Vers le nord jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,288821 Long. -72,928096

Vers le nord-ouest, à travers champ, jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,294051 Long. -72,930245

Vers le nord-ouest, à travers champ, jusqu'au Chemin des Côteaux au point de coordonnées Lat. 45,305688 Long. -72,955222

Vers le nord-ouest, à travers champ, jusqu'au Rang du Haut-de-la-Rivière S. au point de coordonnées Lat. 45,342718 Long. -72,987821

Vers le nord jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,368476 Long. -72,987430

Vers le nord, à travers champ, jusqu'à la Route 112 au point de coordonnées Lat. 45,410313 Long. -72,972481

Vers l'est jusqu'au Rang St-Ours

Vers le nord jusqu'au point de coordonnées Lat. 45,433168 Long. -72,949414

Vers le nord-est, à travers champ, jusqu'au Rang de la Montagne au point de coordonnées Lat. 45,457992 Long. -72,887831

Vers l'est, à travers champ, jusqu'au Chemin Bélair au point de coordonnées Lat. 45,457178 Long. -72,815242

Vers le sud jusqu'à la Rue Narcisse-Morissette

Vers le sud jusqu'au 10^e Rang O.